

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique



SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE

Déclaration du Sénégal

Point 15.1	Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé
Document	Documents A79/5
Action attendue	Prendre note du rapport
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur le «Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé» faite par l'**Angola** au nom du Groupe africain.

Le Sénégal salue le leadership de l'OMS dans la promotion de la rééducation et de la réadaptation comme composante essentielle de la couverture sanitaire universelle, et réaffirme son engagement à intégrer la prévention, la réadaptation et les technologies d'assistance dans l'ensemble du système de santé, selon une approche fondée sur les droits humains, l'équité et le parcours de vie.

La prévention des déficiences évitables et le dépistage précoce sont intégrés dans nos politiques de santé. La réadaptation à base communautaire est une réalité, qui assure la continuité des services entre les niveaux communautaires, périphérique et hospitalier. La révision de la réforme hospitalière en décembre 2025 intègre les services de réadaptation dans l'ensemble de la pyramide sanitaire, avec comme référence nationale le Centre national d'appareillage orthopédique.

L'accès équitable aux technologies d'assistance constitue une priorité. Une liste nationale d'aides techniques prioritaires est en cours d'élaboration, en cohérence

avec les recommandations de l'OMS. Avec l'appui des partenaires, « le projet Bokk Naa Ci », pour ne laisser personne en rade, contribue au renforcement des capacités nationales et à l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance (TA).

Le Sénégal renforce également la gouvernance et les ressources humaines : des formations spécialisées en orthoprothésie, les curricula de formation aux métiers de la rééducation et de la réadaptation sont en cours de finalisation, et les indicateurs relatifs à la réadaptation et aux TA sont progressivement intégrés dans le système national d'information sanitaire.

À court terme, nos priorités incluent la mise en place d'un centre d'excellence en rééducation/réadaptation, l'élaboration d'une stratégie nationale réadaptation et les TA, l'élaboration de la liste nationale prioritaire des aides techniques, l'offre de services équitable et accessibles sur l'ensemble du territoire.

Des défis persistent : le coût élevé des aides techniques, la dépendance aux importations des composantes et intrants orthopédiques et besoins de renforcement des compétences.

Le Sénégal appelle à une coopération internationale accrue pour le transfert de technologies.

Je vous remercie pour votre aimable attention